

FONDATION LA CENOMANE

Siège social : 26, rue Albert Maignan
72000 LE MANS

SIRET : 330 254 178 00024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

C.R.L.C.

15-17, rue Gougeard – 72000 Le Mans - Tél : 02.43.76.14.14 - E-mail : crlc@orange.fr
Société par actions simplifiée au capital de 37 053 € – SIRET 393 258 819 00019 – APE 6920 Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION LA CENOMANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note Changement de méthode en page 7 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les notes 2- « Evénements principaux de l'exercice » et 4- « Principes et méthodes comptables » compris dans le II- « Faits majeurs de l'exercice 2025 » de l'annexe exposent notamment les principes et méthodes comptables relatives aux immobilisations.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de la Fondation

Les documents adressés aux membres de l'association ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Mans, le 30 juin 2026

S.A.S. C.R.L.C.
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés ; l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

III – ETATS COMPTABLES

III.1 BILAN

BS381 – FONDATION CENOMANE
26 RUE ALBERT MAIGNAN
72000 LE MANS

BILAN SIMPLIFIE ACTIF

	NET Au 31/12/2024	BRUT	AMORT/PROV.	NET Au 31/12/2025
* ACTIF IMMOBILISE				
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	29 732 825,85	29 849 892,66		29 849 892,66
IMMOBILISATIONS EN COURS	194 135,28	237 469,64		237 469,64
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	405 740,75	503 790,75		503 790,75
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	30 332 701,88	30 591 153,05		30 591 153,05
* ACTIF CIRCULANT				
CREANCES OCCUPANTS DES LOCAUX	265 353,07	303 446,73	15 564,41	287 882,32
AUTRES CREANCES	608 884,06	667 125,01		667 125,01
DISPONIBILITES	249 697,63	415 260,14		415 260,14
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 113 934,76	1 385 831,88	15 564,41	1 370 267,47
ACTIF	31 446 636,64	31 976 984,93	15 564,41	31 961 420,52

BS381 - FONDATION CENOMANE
26 RUE ALBERT MAIGNAN
72000 LE MANS

BILAN SIMPLIFIE PASSIF

	Exercice (N-1) Au 31/12/2024	Exercice en cours Au 31/12/2025
* FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	12 687 187,24	12 687 187,24
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE		160 000,00
FONDS DE RESERVE	2 409 031,96	2 409 031,96
RESULTATS CUMULES A REPORTER	2 519 243,90	2 517 540,53
RESULTATS DE L'EXERCICE	(1 703,37)	190 243,86
SUBVENT. INVEST. AMORTISSABLES	7 932 240,87	8 479 062,57
TOTAL FONDS PROPRES	25 546 000,60	26 443 066,16
* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	112 765,60	62 706,80
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	112 765,60	62 706,80
* DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 415 262,57	4 988 688,82
ASSOC ET ORGANISMES APPARENTES	25 000,00	35 000,00
FOURNISSEURS & CPTEs RATTACHES		181 168,11
AUTRES DETTES	347 607,87	250 790,63
TOTAL DETTES	5 787 870,44	5 455 647,56
PASSIF	31 446 636,64	31 961 420,52

III.2 – COMPTE DE RESULTAT

BS381 - FONDATION CENOMANE
26 RUE ALBERT MAIGNAN

72000 LE MANS

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2025

	Exercice (N-1) Clos le 31/12/2024	Exercice en cours Arrêté le: 31/12/2025
* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT		
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		73 405,90
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	382 062,54	433 425,95
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	75 979,00	770 230,43
PRODUITS FINANCIERS	112 765,08	23 007,12
REPRISE SUR PROVISIONS	43 089,60	56 778,36
TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT	613 896,22	1 356 847,76
* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT		
AUTRES CHARGES EXTERNES	119 712,93	396 487,04
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 261,99	22 081,58
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIM.	322 020,00	331 303,36
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	258 443,04	160 696,65
CHARGES FINANCIERES	83 093,05	75 872,86
DOT.PROVISIONS OU RESERVES	11 454,81	175 564,41
TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	802 985,82	1 162 005,90
RESULTATS COURANTS	- 189 089,60	194 841,86
* ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	319 439,80	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 053,57	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	187 386,23	
* IMPOT SUR PLUS VALUES MOBILIERES		
IMPOT SOCIETE A TAUX REDUIT		4 598,00
TOTAL IMPOT SUR PLUS VALUES MOBILIERES	-	4 598,00
RESULTATS NETS	- 1 703,37 (Déficit)	190 243,86 (Excédent)
* CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
BENEVOLAT	4 110,00	4 110,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (PERSONNEL BENEVOLE)	4 110,00	4 110,00

I – FONCTIONNEMENT

« LA CENOMANE », fondée par délibération du 12 mai 1977 et reconnue fondation d'utilité publique par décret du 28 septembre 1978 a pour but de faciliter le fonctionnement matériel des établissements scolaires catholiques, ainsi que celui de tous organismes para-scolaires qui exercent une activité d'inspiration chrétienne : éducative et socio-culturelle ou de formation professionnelle au service des jeunes et de leurs éducateurs, et ce, en mettant notamment à leur disposition des immeubles, terrains et équipements nécessaires.

Ses statuts actuels ont été adoptés le 26/06/2020 et approuvés par arrêté du ministère de l'intérieur en date du 6/04/2021

Les immeubles appartenant à la fondation sont :

- mis à disposition gracieuse des occupants (63 établissements scolaires + 2 associations autres)
- concédés à bail emphytéotique (3 établissements : St Martin, St Julien et St Joseph à Pruillé)

Les principaux produits de fonctionnement sont :

- La refacturation des impôts et assurances immobiliers aux établissements
- Le loyer du logement à Tennie (depuis novembre 2025), faisant partie de l'ensemble immobilier acquis en octobre pour y implanter l'école maternelle
- La refacturation d'autres charges avancées par la Cénomane pour le compte d'occupants :
 - Charge d'emprunt pour l'acquisition de locaux rue de Laigné et rue des mûriers (27 480 € par an)
 - Remboursement d'honoraires et factures de travaux incombant aux occupants :
 - Versement de 22 000 euros par l'OGEC Ste Anne de Sablé
- Les legs (zéro) et dons reçus (194 520 €)

Les produits restant acquis à la fondation sont :

- Les frais de gestion facturés (25 012 €)
- Les legs (zéro) et dons reçus sans affectation (3 245 €)

Les aides versées par le FMS, par l'OGEC Notre Dame et l'OGEC St Julien couvrant les annuités d'emprunt sont comptabilisées en subvention d'investissement.

Par convention l'UDOGEC prend en charge les annuités d'emprunt de La Cénomane, pour des projets structurants validés par la commission immobilière diocésaine. La convention a été actualisée en 2025.

Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les impôts et assurances des biens immobiliers
- Le reversement des legs et dons reçus
- Des honoraires : ventes, litiges,
- Des charges d'entretien des propriétés, non assumables par l'occupant
 - Propriétés innocupées
 - Travaux conservatoires en cas de défaillance de l'occupant
- Les dépenses de fonctionnement courant ; frais bancaires, communication, déplacements, frais de gestion par l'UDOGEC

La convention relative à la mission de gestion par l'UDOGEC a été actualisée en 2025

II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2025

II. 1 - Conseil d'administration.

Le conseil s'est réuni 4 fois en 2025 :

- 13/02,
- 30/04,
- 11/06 (arrêté des comptes 2024)
- 13/10

Lors du CA du 11 juin, Gilles Tripon, administrateur depuis juin 2013 a pris la décision, en accord avec les autres membres du collège des personnalités qualifiées, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, tout en exprimant le désir de rester bénévole au sein de la Cénomane.

Nous avons eu l'immense tristesse d'apprendre le décès de Gilles Tripon, en mars 2026 des suites d'une longue maladie.

Acteur bénévole au service de l'enseignement catholique, comme administrateur de la fondation Cénomane depuis 15 ans, de l'association Charles Fillion, auparavant aussi de l'OGEC St Louis, de l'OGEC Ste Croix, il a porté le souci de la solidarité vers les établissements fragiles.

Il est resté actif jusqu'à ses derniers jours, particulièrement pour le suivi du sinistre à l'école de Bonnétable, et pour le projet d'apport avec droit de reprise par l'association Charles Fillion, qu'il présidait, concrétisé en 2026.

Lors du CA du 11 juin, François de Chasteigner a été nommé membre du collège des personnalités qualifiées

Lors de ce même conseil, Madame Mounia Moure a été nommée membre du collège des usagers, en qualité de présidente de l'association départementale des parents d'élèves.

Au 1/12/2025, les membres du conseil d'administration sont :

Administrateurs	Dates Nominations	Fin des mandats
LE BARS Claude	6/07/2023	Approb. Cptes Exercice 2028
CHARTRAIN Antoine	29/11/2023	Approb. Cptes Exercice 2028
FOUQUERAY Jean	11/06/2025	Approb. Cptes Exercice 2030
De CHASTEIGNER François	11/06/2025	Approb. Cptes Exercice 2030
DODIN Patrick	3/06/2021	Approb. Cptes Exercice 2026
GAUFFRE Jean-Pierre	3/06/2021	Approb. Cptes Exercice 2026

II. 2 - Evénements principaux de l'exercice.

Acquisitions / Ventes :

- Achat d'une ancienne étude notariale, rue Mme Andrée le Groult à Tennie, destinée à accueillir l'école maternelle Ste Thérèse (180 000 euros hors frais le 22/10/2025)
- Vente de l'ancienne école St Jean, rue Gambetta à la Ferté Bernard (289 000 euros net vendeur le 30/12/2025)
- Cession à l'euro symbolique de mitoyenneté d'un mur de l'école Ste Anne à Connerré.

Travaux de construction :

- Préparation des projets de travaux à Télouché et à Tennie :
 - o pour ce dernier, à réaliser dans l'ancienne étude notariale acquise en octobre, le collège St Cœur de Marie (Sillé le G) consent une mise à disposition de personnel, facturée à coût direct. Une convention a été signée pour préciser les modalités
- Déplacement de la classe modulaire de Tennie à Saint Symphorien

Sinistres :

- Bonnétable : les dommages causés au mur d'enceinte de l'école, à la suite de travaux de voirie en janvier 2023 ont été réparés pendant le 4^e trimestre. Ils ont été réceptionnés le 19/12/2025
 - o Travaux achevés pour 245 386.45 € (dont 181 168.11 à payer)
 - o En attente de remboursement par l'assurance pour 210 427.10 € et par SMA BTP & Artelia pour 18 185 € (selon protocole signé en 07/2024)

Perte sur créances irrécouvrables :

- Concerne les créances antérieures au 31/12/2022, pour 6 719,56 euros

Provisions :

- Toutes les créances des établissements antérieures au 31/12/2023 sont provisionnées à 100% :
Dotations aux provisions pour créances douteuses à hauteur de 15 564,41 euros
Reprise sur provisions 6 719,56 euros
- Reprise de 50 058,80 euros sur les provisions pour grosses réparations :
 - o 39 000 euros reversés au collège St Jean à Montval pour des travaux d'accessibilité
 - o 6 475 euros pour des travaux de chauffage payés par la Cénomane en 2024 (Marolles)
 - o 4 584 euros affectés aux travaux en cours à Télouché

Emprunts :

- Pas de nouvel emprunt (souscription en 02/2026 pour l'acquisition à Tennie)

Dons et legs :

- Les dons encaissés en 2025 s'élèvent à 194 540 euros. Sur ce montant, 191 295 euros sont affectés à des établissements :
 - o 31 295 euros disponibles pour leur être reversés.
 - o **160 000 euros reportés en fonds dédiés** pour des travaux prévus à partir de 2026 qui seront payés par la fondation et impactent d'autant le résultat 2025
- Il n'y a pas eu de legs en 2025.

Aides financières :

- Le Fonds de mutualisation et Solidarité de l'UDOGEC a attribué 19 740 euros pour la prise en charge du loyer d'une classe modulaire à St Symphorien.
- La Cénomane a accordé 20 000 € d'aide financière à l'école Ste Anne St Joseph, pris sur le produit de cession de la salle des fêtes dans cette commune en 2022.

Frais de gestion :

- Les frais de gestion appelés auprès des occupants sont de 7% des charges refacturées, soit 25 012 euros.
- A noter une augmentation de 15% du montant de la prime d'assurance dommages aux biens payée à MMA (67 990 euros en 2025, contre 58 962 euros pour l'année 2024)
- La facture de frais de gestion par l'UDOGEC s'élève à 23 482.80 euros. Elle correspond à un forfait administratif et la mise à disposition de personnel 322h/an.

II. 3 - Description des actions d'intérêt général financées en 2025**Versements d'aides financières aux établissements* :**

Conformément aux statuts et aux souhaits de donateurs, une partie des dons reçus sont affectés à des établissements scolaires pour faciliter leur fonctionnement matériel.

Etablissement bénéficiaire	Montant	Nature des actions financées
Ecole St Joseph 16 place de la mairie 72200 BAZOUGES-CRE SUR LOIR	5 000 €	Travaux d'aménagement de l'escalier de la bibliothèque de l'école
Ecole Ste Anne St Joseph 60 rue du Maine 72220 LAIGNE - SAINT GERVAIS	20 000 €	Travaux d'entretien et aménagement de la cour de l'école

Montant 25 000 € versés aux OGECE des établissements

Aucun frais de gestion n'a été pratiqué sur ces opérations.

Prise en charge de travaux dans les établissements :

Un certain nombre d'opérations ont été financées par la fondation, malgré les termes des conventions de mise à disposition des locaux prévoyant qu'ils incombent à l'occupant.

Etablissement bénéficiaire	Montant	Nature des actions financées
Ecole Sacré Cœur Saint Jacques 15 rue St Jacques 72200 LA FLECHE	7 024.38 €	Sécurisation des toitures : Réparation d'un chéneau et fixation d'ardoises (travaux effectués par l'entreprise Bizière, été 2025)
Ecole Ste Thérèse 23 place de la république 72210 MALICORNE SUR SARTHE	10 893.62 €	Sécurisation des toitures : Réparations de fuites du faîtage et démontage des cheminées (travaux effectués par l'entreprise Pichon, été 2025)
Ecole Notre Dame des Victoires 26 rue de la vzerrerie 7254 SAINT SYMPHORIEN	1 194.00 €	Raccordement et contrôle technique lors de l'installation d'une classe modulaire

Montant 19 112.00 € Payés par la fondation pour le compte des occupants

Ces travaux, bien que nécessaires, ne sont pas immobilisables et n'enrichissent pas le patrimoine; sauf recettes dédiées à recevoir (campagne d'appel aux dons). Une refacturation de ces charges aux occupants est nécessaire dès retour à meilleure fortune.

II. 4 - Principes et méthodes comptables

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement **ANC 2022-06** relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.
- La comptabilité est tenue en fonction des engagements de la Fondation La Cénomane.
- La permanence des méthodes est maintenue outre le point décrit dans la note changement de méthode comptable.
- Le bilan et le compte de résultat regroupent l'ensemble des opérations effectuées par la Fondation La Cénomane.
- Les subventions versées par l'UDOGEC – Fonds de mutualisation et Solidarité pour le financement direct de travaux sont comptabilisées ainsi :
 - Le compte 131801 pour les constructions et gros travaux
 - Le compte 755180 pour le financement d'entretien et réparation
- La Prise en charge des remboursements par l'UDOGEC – Fonds de Mutualisation & Solidarité (*FMS*) (ou par d'autres institutions) des emprunts souscrits par La Fondation La Cénomane est comptabilisée de la manière suivante (2010) :
 - Les comptes 131802 / 1318021 / 1318022 – « *Subvention d'investissement (UDOGEC – FMS / Notre Dame / St Julien)* » comptabilisent l'ensemble des montants versés (capital+intérêts)
 - Les comptes 139802 / 1398021 / 1398022 – « *Quotes-parts de subvention* virées au compte de résultat » sont débités du montant des intérêts réglés dans l'année pour les emprunts sus mentionnés.
 - Le compte 747000 – « *Quote-part des subventions virée au compte de résultat* » est crédité du même montant
- **Les dons et legs affectés à un établissement ou un projet spécifique qui sera financé directement par la Cénomane sont reportés en fonds dédiés**
- Aucun amortissement n'est pratiqué sur les immobilisations, hors matériel de bureau
- Aucune imposition sur les résultats n'est retenue, à l'exception de l'application de la fiscalité de l'impôt sur la société pour les revenus des capitaux mobiliers et sur les revenus des propriétés bâties et non bâties pour lesquelles la Fondation La Cénomane bénéficie d'exonération propre à son statut de Fondation. La Fondation La Cénomane est imposable uniquement à la contribution au revenu locatif.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de l'application du nouveau règlement comptable (règlement ANC n°2022-06).

Ce changement de réglementation comptable appliqué de manière prospective n'entraîne pas de modification significative sur l'exercice 2025, et est non significatif sur la présentation de la colonne 2024 (N-1)

Ce nouveau règlement entraîne notamment une redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels, aux écritures fiscales spécifiques, aux corrections d'erreurs et aux changements de méthode comptable

IV - ANALYSE DU BILAN

IV.1 - ACTIF.

Détail des immobilisations : voir tableaux annexes

213000 - Terrains & immeubles (patrimoine immobilier nécessaire à l'objet) **12 935 909,37**

Patrimoine immobilier au 1^{er} janvier 2025 12 998 842.56

Cession à La Ferté Bernard - 62 932.19

Cession à Connerre 1.00

213160 – Terrains & Immeubles subventionné par l' Institution (inchangée) **6 559 646.21**

213170 - Terrains & immeubles non subventionnés (situation inchangée) **2 951 668.90**

213180 - Terrains & immeubles subventionnés autres **7 402 668.18**

Situation au 1^{er} janvier 2025 7 222 668.18

Acquisition à Tennie 180 000.00

231316 – Immobilisations en cours suventionnées par FMS (situation inchangée) **128 477.84**

Tennie, honoraires et études projet rénovation 9 544.55

231317 – Autres immobilisations en cours **103 242.84**

Situation au 1^{er} janvier 2025 53 366.03

Téloché, honoraires projet rénovation 49 876.81

231318 – Autres immobilisations subventionnées en cours **5 748.96**

Situation au 1^{er} janvier 2025 21 835.96

Transfert classe modulaire de Tennie à St Symphorien - 16 087.00

SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ***30 087 362,30***

271811 / 271821 – Parts sociales – Crédit Mutuel , Crédit Coopératif **15 011.00**

271101 – Titres Immobilisés (Actions – SAS La Presche – St Charles) **103 840.00**

271101 – Autres placements financiers Générali (nanté par CM) **175 000.00**

2740 – Prêts **209 650.00**

Colonie de Perseigne, prêt à titre gratuit pour travaux 97 650.00

Remb oursement de l'exercice - 13 950.00

Prêt école de Villeneuve en P (à valoir sur acquisition classe mod) 12 000.00

Prêt lycée Val de Sarthe 100 000.00

SOUS TOTAL – IMMOBILISATIONS FINANCIERES ***503 790.75***

TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET ***30 591 153.05***

411000 - Créances à récupérer voir tableau en annexe **303 446.73**

Pour mémoire, au 31/12, le montant des créances représente 75 % de la facturation annuelle (370 673 € remboursement des charges d'impôt et assurance) établie en novembre et décembre.

491000 - Dotations aux provisions : voir tableau en annexe **- 15 564.41**

TOTAL Créances nettes établissements **287 882.32**

Autres Comptes Institution (débiteur)

45102 – UDOGEC - FONDS DE MUTUALISATION **374 571.29**

467600 – Me Levêque, sureté sur vente du 31/12/2025 **13 000.00**

468700 -Produits à recevoir **228 565.01**

Libellé	Jal	SA	Clé	CC	Lot	Folio	Débit	Crédit
A-nouveau	AN					001	29 953,80	
PAR24-DIVIDENDE LA PRESCHÉ 2023	OD					001		29 953,80
MMA REMBT SINISTRE BONNETABLE	OD					001	210 427,10	
SMA BTPI/ARTELIA/FONDASOL SINISTRE A RECEVOIR	OD					001	18 137,91	

486000 –Charges constatées d'avance **50 988.71**

Libellé	Jal	SA	Clé	CC	Lot	Folio	Débit	Crédit
A-nouveau	AN					001	44 239,50	
CCA24 Q/PASSURANCE 01-09/2025	OD					001		44 239,50
CCA25 Q/PASSURANCE 01-09/26	OD					001	50 988,71	

TOTAL NET DES CREANCES **667 125.01**

51 - Comptes financiers **415 260.14**

TOTAL ACTIF CIRCULANT & REALISABLE **1 370 267.47**

TOTAL de l'ACTIF **(+ 514 784.88)** **31 961 420.52 €**

Structure de l'actif



IV.2 - PASSIF.

102100 – Dotation immeubles => DOTATION INITIALE (inchangé)	2 620 598.61
102310 – DOTATIONS NON CONSOMPTIBLES (inchangé)	4 689 345.42
102320 – DOTATION PROVENANT DE VENTES D'IMMEUBLES (inchangé)	4 390 258.36
102400 – FONDS PROPRES ACQUIS (Situation inchangée)	986 984.85
196100 – FONDS DEDIES SUR DONS AFFECTES	160 000.00
106300 – RESERVES STATUTAIRES (Situation inchangée)	2 409 031.96
110000 – Résultats cumulés	2 517 540.53
Situation au 1 ^{er} janvier 2025	2 519 243.90
Affectation Résultat 2024	- 1 703.37

Subventions d'investissement

131801 – Subvention d'investissement Institution (idem Sit au 1 ^{er} janvier 2025)	1 262 389.58
131802 – Subvention d'investissement UDOGEC – FMS	6 685 604.12
Versement 2025 = prise en charge remb. emprunts	400 227.60
1318021 – Subvention d'invest. OGEC Notre Dame – pour Ste Marie	740 000.00
Apport 2024 pour construction école maternelle Ste Marie	40 000.00
13180211 – Subvention d'invest. OGEC Notre Dame – pour Lycée	1 350 000.00
Apport 2025 pour acquisition lycée	150 000.00
1318022 – Subvention d'invest. OGEC St Julien – pour Ste Marie	339 737.00
Apport 2024 pour construction école maternelle Ste Marie	30 000.00
139802 – Quote part de subvention FMS virées au compte de résultat	- 1 602 057.74
Versement FMS 2025 = Montant des intérêts d'emprunt	- 49 633.86
139812 – Quote part de subvention Notre Dame virées au compte de résultat	- 296 610.39
Versement 2025 = Montant des intérêts d'emprunt	- 23 772.04

SOUS TOTAL - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT **8 479 062.57**

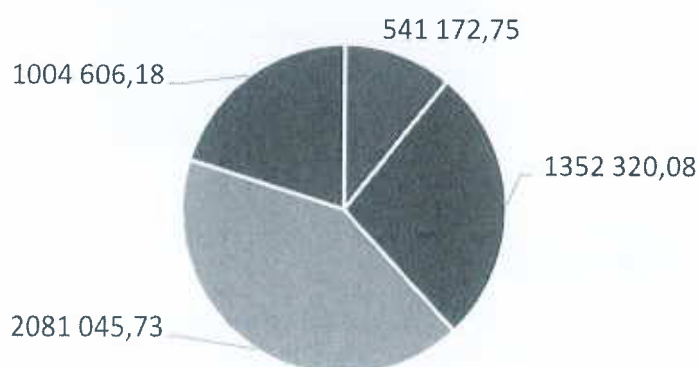
TOTAL – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES **26 441 077.16**

157200 – Provisions pour grosses réparations **62 706.80**

REPRISE PROV MONTVAL VERSEE 25 03	OD	001	39 000,00
REPRISE PROV MAROLLES TVX 2024	OD	001	6 475,00
REPR PROV TELOCHE TVX 2025	OD	001	4 583,80

Emprunts

164101 – Emprunt Crédit Mutuel « MAMERS » (fin 2037)		822 679.49
Remboursement 2025	- 68 008.75	
164102 – Emprunt Crédit Mutuel « MURIERS » (fin 2037)		256 571,99
Remboursement 2025	- 22 453.01	
164201 – Emprunt Caisse d'Epargne 2009 (fin en 2030)		241 172.75
Remboursement 2025	- 59 324,42	
164202 – Emprunt Caisse d'Epargne « MATERNELLE » (fin 2041)		1 004 606,18
Remboursement 2025	- 53 406,52	
164203 – Emprunt Caisse d'Epargne « MAMERS » (fin 2037)		803 528,37
Remboursement 2025	- 68 269,93	
164204 – Emprunt Caisse d'Epargne « MAYET » (fin : 2031)		229 096,38
Remboursement 2025	- 38 812.41	
164205 – Emprunt Caisse d'Epargne « TASCHER » (fin : 2030)		117 207,61
Remboursement 2025	- 20 732,22	
164301 – Emprunt Crédit Coopératif « MALICORNE » (fin : 2036)		202 487.72
Remboursement 2025	- 19 697.84	
164302 – Emprunt Crédit Coopératif « ALLONNES » (fin : 2037)		1 001 794,25
Remboursement 2025	- 75 748.17	
168101 – Crédit vendeur par la communauté des sœurs d'Evron		300 000.00
Remboursement 2025 effectué le 6/02/2026	-	
164800 – Intérêts courus d'emprunts		8 987.09
165100 – Dépôt de garantie locataire		556.99
SOUS TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES ET ASSIMILES		4 988 688.82

REPARTITION DE LA DETTE BANCAIRE

■ moins de 5 ans ■ moins de 10 ans ■ moins de 15 ans ■ moins de 20 ans

Créditeurs

401199 – Fournisseurs de travaux (chantier à Bonnétable) 181 168.11

451020 – AEC Sarthe 35 000.00

466100 – CREDITEURS DIVERS *Détail des dons affectés (Cf. page 24)* 92 134.00

Situation au 1^{er} janvier 2025 65 839.00

Reversements aux établissements en 2025 - 5 000.00

Dons affectés 2025 à reverser 31 295.00

467100 – Fermage à reverser – Château du Loir 1 138.14

Soit années 2022 à 2025

468600 - Charges à payer 87 287.29

Reversement de l'excédent sur vente à Montval 101 893.90

(pour des projets immobiliers de l'établissement)

Trop versé au collège de Sillé à régulariser - 16 596.61

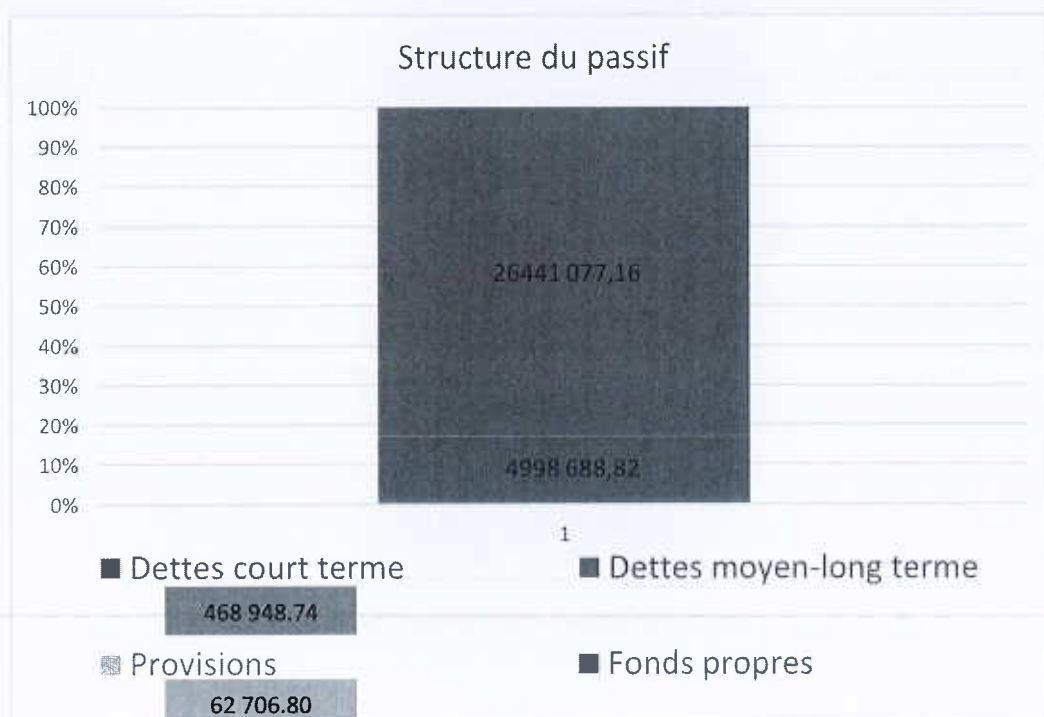
487000 – Produits constatés d'avance 72 221.20

Libellé	Jal	SA	Clé	CC	Lot	Folio	Débit	Crédit
A-nouveau	AN					001		65 763,13
PCA24 Q/PASSURANCE 01-09/2025	OD					001	44 221,68	
PCA25 Q/PASSURANCE 01-09/26	OD					001		50 679,75

TOTAL DETTES COURT TERME 468 948.74 €

RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 188 254,86 €

TOTAL DU PASSIF 31 961 420.52 €



V - ANALYSE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT.

V.1 - PRODUITS

Produits versés par les occupants des locaux		433 425.95
Loyer (remboursement des charges d'emprunt par collège des Mûriers et collège du sacré Cœur au Mans)*	27 480.24	
Loyer logement à Tennie (depuis 1/11/2025) (bail avec 1 locataire)	1 287.79	
Remboursement des charges liées aux travaux Du self par le collège Ste Anne à Sablé*	22 000.00	
Remboursement des taxes foncières	321 543.00	
Remboursement des charges d'assurance dommage	61 114.93	
*cf page 3		
Subvention de fonctionnement		73 405.90
Intérêts d'emprunts pris en charge par FMS	49 633.86	
Intérêts d'emprunts pris en charge par Notre Dame	23 772.04	
Dons et legs		194 520.00
Voir en page 24 le détail des dons et legs reçus		
Produits de gestion divers (hors dons et legs)		575 710.43
Frais de gestion de 7% sur les remboursements de charges	25 012.00	
Cession d'immeuble à La Ferté Bernard	301 866.80	
Cession d'une mitoyenneté à Connerre	1.00	
Remboursement de sinistre par assurance	247 705.03	
Dont montant pour réparations par les occupants	19 140.02	
Dont montant pour réparations par Cénomane (à rapprocher des charges au compte 615210)	228 565.01	
Reprise sur provision Voir détail en page 23		56 778.36
Reprise S/Provisions pour créances douteuses	6 719.56	
Reprise S/Provision pour gros travaux	50 058.80	
Produits financiers		23 007.12
Intérêts de livret A (non imposable),	559.86	
intérêts de comptes sur livrets / livrets ordinaires	1 419.66	(imposable à 24%)
Revenus des titres immobilisés : dividendes SAS LA Presche	21 027.60	(imposable à 15%)
Pas de produits exceptionnels	voir page 6	

TOTAL DES PRODUITS

1 356 847.76 €

V.2 - CHARGES**Location immobilière****11 208.00**

Classe modulaire à St symphorien (subventionné par le FMS)

Entretien et réparations , travaux de nature propriétaire**302 866.32**

Libellé *	Jal *	SA *	Cie *	CC *	Lot *	Folio *	Débit *
REVERSEMENT ASSURANCE VALLON INTRUS	CMC					001	2 875,00
LFCV REFECTON VITRAIL 3 ST CALAIS	CMC					001	1 900,00
REVT MMA SINISTRE ST CALAIS	CMC					001	3 640,15
LESAGE ACPTÉ TVX RACCORDEUR GAZ LFB	CMC					001	1 036,00
CARRE D'AIRE AUDITS ACCESSIBILITE	CMC					001	12 960,00
BEURY REPAR FUIE TOIT CONNERRE	CMC					001	1 233,30
EDO HUISSERIES ROEZE (SINISTRE)	CMC					001	18 663,78
MTPH REPAR CLOTURE BALLON (SINISTRE)	CMC					001	4 020,00
LCP REPAR DEGAT DES EAUX FRESNAY	CEC					001	1 909,60
LCP REGUL TVA SINISTRE FRESNAY	CEC					001	173,60
RACCORDEUR GAZ LFB GAMBETTA	CMC					001	5 616,30
LESAGE SOLDE TRANCHEE GAZ LFB	CMC					001	3 452,14
REGUL TVA A PAVE MALICORNE	OD					001	45,00
VENTIL TVX 2025 REP MUR BONNETABLE	OD					001	245 386,45

Répartition : les audits d'accessibilité	12 960.00
La réparation du mur à Bonnetable	245 386.45
Les réparations en vue de la vente à La Ferté Bd	10 104.44
Les travaux suite à sinistres indemnisés	34 460.43

Entretien et réparations de nature locataire**20 354.14****Assurances bâtiments et RC****62 058.58**

Assurance RC (mutuelle St Christophe)

Dommages aux Biens MMA pour les locaux mis à disposition des OGEC

Ce poste augmente sensiblement de 15% par rapport à 2024

Autres services extérieurs**22 081.58**

Honoraires, frais d'actes, frais de déplacements, services bancaires

Impôts Fonciers et taxes d'habitation**331 303.36**

Ils progressent de 2.8% par rapport à 2024, malgré l'exonération de taxe d'habitation généralisée à tous les locaux scolaires

Reversement des dons et legs**31 295.00**

Cette charge correspond au montant des dons affectés encaissés en 2025, hors report en fonds dédiés (variation du compte 46610)

Voir en page 5 les **aides financières accordées** (sur dons antérieurs)**20 000.00**

Valeur nette comptable des cessions d'actif**76 020.19**

Dont vente partielle à Connerré (mitoyenneté d'un mur) 1.00

Dont sortie de travaux immobilisés à Tennie 13 087.00

Dont vente partielle école St Jean à La Ferté Bernard 62 932.19

Détermination de la VNC	Partie des locaux	Surface	Valeur
Répartition des valeurs au prorata des surfaces	Total (avant cession)*	6 836	272 972.36
	Collège (dont n°10)	3 408	136 086,86
	Ecole St Jean conservée	660	26 354,85
	Ecole St Jean, cédée	1 576	62 932,19
	Réfectoire (1996)	612	23 160,32
	Ecole maternelle (1996)	580	24 438,13

*Valeur comptable historique (depuis 1999) = 272 972.36 (Apport de la propriété en 1997, par dissolution des parts d'une SCI)

Détermination de la plus value

Produit de cession	301 886.80
Sureté pour mise aux normes par acheteur	- 13 000.00
Frais d'actes, diagnostics	- 2 278.60
Travaux mise aux normes avant vente	- 10 104.44
VNC	- 62 932.19
Pour mémoire, plus value nette	= 213 551.57

Charges diverses de gestion :**26 660.90**

Libellé	Jal	SA	Clé	CC	Lot	Folio	Débit
Ecriture d'ajustement pour lettrage	OD					001	0,70
PERTE /REGUL 2021 FACT EAU REAFFECTEE	OD					001	374,91
PERTE /REGUL 2021 STE MARIE>ST JULIEN	OD					001	2 568,83
LMM FACTURE EAU : ALLONN OU MURIE ?	CMC					001	188,66
REGUL TVA APAVE MALICORNE	OD					001	45,00
FRAIS DE GESTION 2025 PAR UDOGEC	OD					001	23 482,80

Créances irrécouvrables – Pertes courantes**6 719.56**

Créances provisionnées antérieures au 31/12/2021

Libellé	Jal	SA	Clé	CC	Lot	Folio	Débit
PERTE S/ CREANCE 2022 CONNERRE STE ANNE	OD					001	1 682,80
PERTE /CREANCE 2022 FRESNAY	OD					001	2 767,38
PERTE /CREANCE 2022 MAROLLES	OD					001	2 269,38

Charges financières : Intérêts des emprunts et dettes assimilées**75 872.86****Dotations pour provisions créances litigieuses (Cf Tableau en annexe page 23)****15 564.51****Report en fonds dédiés****160 000.00**

Don de Mme Papin affecté à des travaux de la chapelle du collège Notre Dame à la Flèche (à utiliser en 2026 pour la réfection de la toiture)

Impôts sur les sociétés**4 598.00**

Pas de charges exceptionnelles voir page 6

TOTAL DES CHARGES**1 166 603.90 €**

V.3 - VALORISATION DU BENEVOLAT

870000	Bénévolat		4 110.00
	Permanence administrative	96H	
	Travail sur projets de travaux Fresnay, Savigné, Téloché, Tennie, Yvré	144 H	
	Suivi sinistres et litiges Bonnétable, Savigné, ADAP	71 H	
	Travail sur cessions acquisitions La Ferté, Fresnay, Tennie, Bellegarde	60 H	
	Réunions (ADAP, mairies, formation chefs d'établissement)	40 H	

864000 Heures de bénévolat 411 heures x 10 euros = 4 110.00

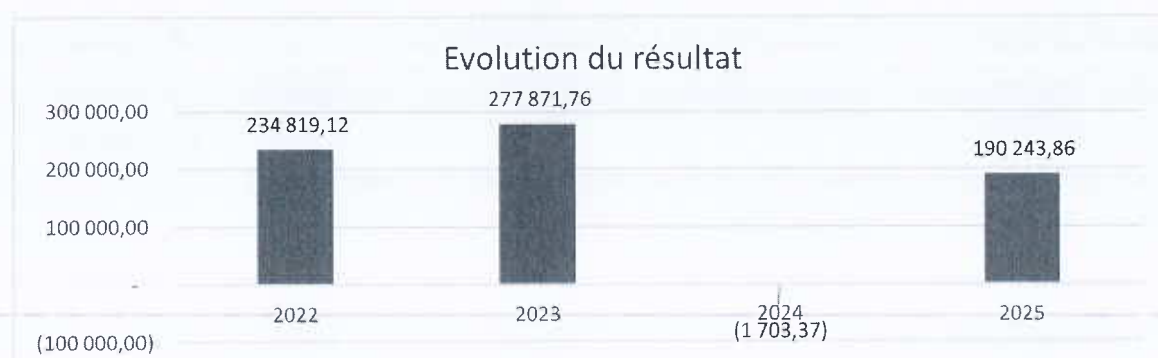
VI - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

TOTAL DES PRODUITS	1 356 847.76 €
TOTAL DES CHARGES	- 1 166 603.90 €
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	190 243.86 €

RESULTAT

Le Conseil d'Administration de La Fondation La Cénomane décide de l'affectation du résultat suivante :

⇒ AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU



ANNEXES



Bâtiment vendu à la Ferté Bernard



Mur mitoyen vendu à Connerré

A.1 – PATRIMOINE AU 31 DECEMBRE 2025

PROPRIETE	Estimation d'origine (1978)	Situation au 31 décembre 2024	Acquisition / Apport 2025	Vente 2025	Situation au 31 décembre 2025
Ste Thérèse ALLONNES (terrain)		97 000,00			97 000,00
Ste Thérèse Allonnes (école)		1 235 100,38			1 235 100,38
St Joseph AUBIGNE RACAN	16 769,39	16 769,39			16 769,39
St Charles AUVERS LE HAMON		9 728,69			9 728,69
N.D du S.Cœur BALLON St MARS	30 489,80	579 094,32			579 094,32
Ste Thérèse BEAUMONT	91 469,41	847 951,64			847 951,64
Sacré Cœur BONNETABLE		255 953,27			255 953,27
Notre Dame - BRULON		603 517,55			603 517,55
Ste Marie LA CHARTRE	33 538,78	696 240,93			696 240,93
St Jean Château du Loir		226 594,37			226 594,37
Ste Jeanne d'Arc CHAUFORND		175 626,20			175 626,20
Ste Anne CONNERRE	30 489,80	551 732,36		1,00	550 731,36
St Martin ECOMMOY	-	340 000,00			340 000,00
Lycée annexe LA FERTE B.	-	408 941,49			408 941,49
Ens. scolaire LA FERTE BERNARD		272 972,36		62 932,19	210 040,17
Lycée Agricole LA FERTE B.		70 301,60			70 301,60
St Charles FILLE		78 147,92			78 147,92
St Charles FILLE		72 591,34			72 591,34
N.Dame LA FLECHE	335 387,84	325 071,74			325 071,74
St Jacques LA FLECHE		103 691,75			103 691,75
Ste Colombe LA FLECHE		276 143,48			276 143,48
LA FLECHE - hangar + maison		44 964,54			44 964,54
Bellegarde LA FLECHE		64 629,80			64 629,80
N.Dame St Joseph FRESNAY	76 224,51	43 478,41			43 478,41
Ste J.d'Arc VILLENEUVE EN P.		14 958,99			14 958,99
Ecole de JUIGNE		7 029,07			7 029,07
Ecole de JUIGNE		605 376,52			605 376,52
St Michel LOUE + salle	121 959,21	121 959,21			121 959,21
Sacré Cœur LOUE	27 440,82	45 644,84			45 644,84
Ste Thérèse MALICORNE		258 754,32			258 754,32
Ste Thérèse MALICORNE		300 000,00			300 000,00
St Thomas d'Aquin MAMERS		334 501,85			334 501,85
St Thomas d'Aquin MAMERS		2 968 241,22			2 968 241,22
St Joseph MAROLLES LES B.	27 440,82	22 161,17			22 161,17
ND de Bonneval MAYET (terrain)		50 274,00			50 274,00
ND de Bonneval MAYET (bât)		706 129,69			706 129,69
St Paul NOTRE DAME DU PE	10 671,43	73 809,72			73 809,72
Notre Dame NOYEN		118 950,76			118 950,76
N.Dame St Joseph PARCE		627 707,12			627 707,12
St Joseph-St Jean PRECIGNE		70 278,68			70 278,68
St Joseph PRUILLE LE C.	152 449,02	334 997,76			334 997,76
N.Dame St Martin ROEZE		250 000,00			250 000,00
St Vincent SABLE		32 415,23			32 415,23
Ste Anne SABLE		393 065,09			393 065,09
Terrain de sport SABLE		8 595,85			8 595,85

Lycée rue des terres SABLE		117 134,70			117 134,70
Ste Anne St Jos. ST GERVAIS	22 867,35	45 734,72			45 734,72
ND des Victoires St Symphorien		217 439,58			217 439,58
Ste Marie SAINT CALAIS	45 734,71	280 593,66			280 593,66
Frère André SAINT CALAIS		192 974,15			192 974,15
N.Dame SARGE LES LE M.	30 489,80	51 929,70			51 929,70
N.Dame SARGE LES LE M.		23 019,42			23 019,42
St Germain SAVIGNE L'EV.	18 293,88	566 083,55			566 083,55
St Germain SAVIGNE L'EV.		682 983,24			682 983,24
St Germain SAVIGNE L'EV.		75 372,40			75 372,40
St Cœur de Marie SILLE LE G.		112 140,06			112 140,06
Sacré Cœur LA SUZE	45 734,71	319 331,15			319 331,15
St Joseph TELOCHE		35 917,97			35 917,97
Ste Thérèse TENNIE		92 145,56	180 000,00		272 145,56
Ste Marie VALLON /GEE	22 867,35	59 077,98			59 077,98
S.Cœur VIVOIN	54 881,65	145 200,04			145 200,04
St Joseph YVRE L'EVEQUE	22 867,35	185 509,04			185 509,04
Colonie Neufchâtel en Saosnois	137 204,12	137 204,12			137 204,12
LE MANS					
Psallette St Vincent	304 898,03	304 898,05			304 898,05
St Aldric	60 979,61	792 580,30			792 580,30
Ste Thérèse	38 112,25	38 112,25			38 112,25
Garages rue Bourgoïn	15 244,90	11 649,73			11 649,73
Sacré Cœur	137 204,12	294 887,19			294 887,19
Sacré Cœur		160 000,00			160 000,00
St Julien - 5 r Tascher		849 004,95			849 004,95
St Julien - 3 r Tascher		272 000,00			272 000,00
Ste Marie - rue P. Belon		2 201 347,71			2 201 347,71
Saint Martin	91 469,41	1 073 085,11			1 073 085,11
N.Dame du Pré	213 428,62	213 428,62			213 428,62
Les Mûriers	259 163,34	451 163,33			451 163,33
Les Mûriers		237 046,41			237 046,41
Les Mûriers		11 562,75			11 562,75
Saint Pavin	60 979,61	178 513,47			178 513,47
Saint Lazare	22 867,35	22 867,35			22 867,35
Saint Liboire	45 734,72	659 899,94			659 899,94
Saint Louis		617 982,58			617 982,58
Saint Benoît – Maupertuis		1 761 910,45			1 761 910,45
Notre Dame		1 500 000,00			1 500 000,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2 605 353,71	29 732 825,85 €	180 000,00	- 62 933,19	29 849 892,66

Terrains et immeubles	21300	12 994 687,19	- 62 933,19	12 935 909,37
Bâtiments subv institution	21316	6 559 646,21		6 559 646,21
Délocalisation	21317	2 951 668,90		2 951 668,90
Bâtiments subventionnés	21318	7 222 668,18	180 000,00	7 402 668,18

A.2 – LES AMORTISSEMENTS

Les **bâtiments** de la Fondation La Cénomane **ne font l'objet d'aucune dotation aux amortissements**.
Seuls les biens mobiliers font l'objet d'amortissement.

A.3 – LES PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS

Détermination des montants :

Quote-part des dépenses d'accessibilité & mises aux normes évaluées en 2015 par les établissements, sur lesquelles la Cénomane a accepté de participer
Les montants imputés sur des établissements accessibles pourront être réaffectés à d'autres

Etablissement	Ville	Provision grosses réparations 31/12/24	Reprises 2025	Provision grosses réparations 31/12/25
GROUPE SCOLAIRE ST JEAN	CHÂTEAU DU LOIR	39 000,00 €	39 000,00 €	- €
ECOLE ST CHARLES	FILLE SUR SARTHE	6 000,00 €		6 000,00 €
ECOLE ST JOSEPH NOTRE DAME	FRESNAY SUR SARTHE	12 772,20 €		12 772,20 €
ECOLE NOTRE DAME	MAROLLES LES BRAULTS	6 475,00 €	6 475,00 €	- €
COLLEGE ST CŒUR MARIE	SILLE LE GUILLAUME	10 000,00 €		10 000,00 €
ECOLE ST JOSEPH	SILLE LE GUILLAUME	10 000,00 €		10 000,00 €
ECOLE / COLLEGE Ste MARIE FRERE ANDRE	St CALAIS	10 000,00 €		10 000,00 €
ECOLE STE THERESE ET ST JOSEPH	TELOCHE	4 583,80 €	4 583,80 €	- €
ECOLE STE THERESE	TENNIE	11 000,00 €		11 000,00 €
ECOLE ST JOSEPH	YVRE L'EVEQUE	2 934,60 €		2 934,60 €
		112 765,60 €	50 058,80 €	62 706,80 €

A.5 – LES PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIF ET CREANCES LITIGIEUSES

Créances des Etablissements	Provisions cumulées au début de l'exercice	Dotation au cours de l'exercice = créances < 2023	Reprise = Créances prov. < 2022	Provisions cumulées en fin d'exercice
Connerré - Ste Anne	1 682,80 €	1 782,80 €	1 682,80 €	1 782,80 €
Fillé St Charles	0,00 €	517,00 €		517,00 €
La Flèche - St Jacques	0,00 €	7 912,63 €		7 912,63 €
Fresnay - Nt Dame St Joseph	2 767,38 €	2 998,60 €	2 767,38 €	2 998,60 €
Marolles - Notre Dame	2 269,38 €	2 353,38 €	2 269,38 €	2 353,38 €
Sous-Total Créances douteuses	6 719,56 €	15 564,41 €	-6 719,56 €	15 564,41 €

A.7 – LES DONNS ET LEGS AFFECTES

Ville	Etablissement	Dons affectés au 31/12/24	Dons affectés 2025	Versements ou reprise	Total en fin d'année
Allonnes	Sainte Thérèse	762,25			762,25
Ballon-St Mars	Notre Dame	200,29			200,29
Bazouges	St Joseph	1 910,00	5 000,00	5 000,00	1 910,00
Beaumont	Ste Thérèse	80,49			80,49
Bonnétable	Sacré Cœur	70,00			70,00
Brulon	Notre Dame	207,50			207,50
La Chartre - Ruillé	Sainte Marie	709,87			709,87
Connerré	Sainte Anne	1 098,39	30,00		1 128,39
Ecommoy	Saint Martin	40,00			40,00
Fillé / Sarthe	St Charles	310,00	1 300,00		990,00
Fresnay/S	ND St Joseph	20,00	50,00		70,00
La Ferté Bernard	ND St Paul	250,00	2 350,00		2 600,00
La Flèche	Ste Colombe	1 100,00	1 755,00		2 855,00
La Flèche	Notre Dame	3 114,00	160 000,00		163 114,00
Le Lude	Ste Anne N Dame	100,00			100,00
Le Mans	La Psalette	100,00	100,00		200,00
Le Mans	Les Muriers	1 737,73			1 737,73
Le Mans	Notre Dame du Pré	11 920,73	7 235,00		19 155,73
Le Mans	Notre Dame lycée	100,00			100,00
Le Mans	Sacré Cœur	2 062,25	50,00		2 112,25
Le Mans	Saint Louis	3 677,41	2 000,00		5 677,41
Le Mans	St Aldric	6 321,09	100,00		6 421,09
Le Mans	St Benoît	200,00	1 200,00		1 400,00
Le Mans	St Joseph	50,00			50,00
Le Mans	St Julien	3 352,00			3 352,00
Le Mans	St Lazare	302,00			302,00
Le Mans	St Liboire	250,00	500,00		750,00
Le Mans	St Martin	100,00			100,00
Le Mans	St Pavin	273,22	500,00		773,22
Le Mans	Ste Catherine	160,00			160,00
Le Mans	Ste Croix B. Moreau 2017	4 821,00			4 821,00
Loué	Sacré Cœur	110,00			110,00
Malicorne	Saite Thérèse	500,00			500,00
Mamers	St Thomas d'Aquin	5 920,15			5 920,15
Marolles	Notre Dame	5 808,00	700,00		6 508,00
Noyen	ND du Sacré Cœur	200,00	150,00		350,00
Parcé	Saint Joseph	449,40			449,40
Pruillé le C.	St Joseph - La Salle		500,00		500,00
Sablé / S	Sainte Anne	2 830,00			2 830,00
Sargé	Notre Dame	1 715,00			1 715,00
Savigné l'E.	Saint Germain	1 450,00	1 100,00		2 550,00
Sillé le Guillaume	St Joseph St Cœur de Marie	12 720,00	2 325,00		15 045,00
La Suze	Sacré Cœur	3 551,27	2 250,00		5 801,27
Tennie St Symphorien	Notre Dame des Victoires	100,00	100,00		200,00
Yvré l'Evêque	Saint Joseph	360,00	2 000,00		2 360,00
TOTAL DONNS AFFECTES 2025		65 839,00 €	191 295 €	5 000 €	252 134,00 €

Montant à reverser (466100)

31 295 € => solde 466100 :

92 134 €

Montant à reporter en fonds dédiés (196100)

160 000 € => solde 196100 :

160 000 €